

► Savoir distinguer la mobilité intergénérationnelle des autres formes de mobilité (géographique, professionnelle)

Au sens strict la **mobilité sociale** désigne le passage d'un statut social à un autre à l'intérieur d'une hiérarchie sociale pour un individu (mobilité sociale individuelle) ou pour un groupe social (mobilité sociale collective). On distingue la mobilité sociale intergénérationnelle et la mobilité sociale intragénérationnelle.

• La mobilité sociale intergénérationnelle (verticale et non verticale)

La **mobilité sociale intergénérationnelle** désigne pour un individu, le fait, de ne pas occuper la même position sociale que son père (origine sociale).

L'INSEE définit la **mobilité sociale intergénérationnelle verticale** comme les cas où un individu et le parent auquel il est comparé relèvent de **catégories de salariés distinctes et hiérarchisées**. La mobilité sociale intergénérationnelle verticale ascendante correspond aux situations où la catégorie socioprofessionnelle de l'individu est considérée comme supérieure ou socialement plus valorisée que celle du parent auquel il est comparé. (Un fils d'ouvrier (ou d'employé) est devenu profession intermédiaire voire même cadre supérieur). On parle alors d'ascension sociale. La mobilité sociale intergénérationnelle verticale descendante correspond aux situations où la catégorie socioprofessionnelle de l'individu est considérée comme inférieure ou socialement moins valorisée que celle du parent auquel il est comparé. (Un fils de cadre est devenu profession intermédiaire ou employé ou ouvrier). On parle aussi de déclassement social ou encore de démotion sociale.

La **mobilité sociale intergénérationnelle non verticale** correspond aux situations de mobilité sociale dans lesquelles un individu et le parent auquel il est comparé appartiennent à des **catégories socioprofessionnelles distinctes mais difficilement hiérarchisables**. Elle comprend :

- la **mobilité intergénérationnelle de statut** qui désigne pour un individu le fait de changer de statut juridique par rapport à la PCS du parent auquel il est comparé (un individu qui appartient à une des quatre PCS de salariés alors que son père était indépendant ; ou inversement).
- la **mobilité intergénérationnelle horizontale** qui désigne le fait pour un individu, dont le père a un statut juridique d'indépendant, de changer de position sociale mais sans changer de statut juridique (un fils d'agriculteur exploitant devient ACCE et inversement) ; et également le fait pour un individu d'appartenir à la catégorie socio-professionnelle des ouvriers (employés) alors même que le parent auquel il est comparé appartient à la catégorie socio-professionnelle des employés (ouvriers).

• La mobilité sociale intergénérationnelle se distingue de la mobilité géographique

La mobilité géographique désigne, la mobilité quotidienne qui recouvre les déplacements effectués dans la journée pour l'emploi, les études, les loisirs et les commerces notamment ; la mobilité résidentielle, qui correspond à un changement de résidence principale au sein d'un même pays ; et les migrations qui désignent un changement de pays de résidence.

Attention la mobilité géographique peut ou non donner lieu à un changement de position sociale d'un individu par rapport à son origine sociale (mobilité intergénérationnelle) ou au cours de sa carrière (mobilité intragénérationnelle).

• La mobilité sociale intergénérationnelle se distingue de la mobilité professionnelle (appelée aussi mobilité sociale intragénérationnelle)

La mobilité professionnelle ou mobilité intragénérationnelle décrit les différents parcours individuels d'un individu au cours de sa vie active comme le fait de changer d'entreprises ou de type de travail, ou encore de changer de statut d'activité (emploi, chômage, inactivité) ou de professions (catégories socioprofessionnelles). L'INSEE appelle mobilité professionnelle cette étude des trajectoires intragénérationnelles.

La mobilité intragénérationnelle peut donc désigner pour un individu le fait de changer de position sociale au cours de sa vie professionnelle. Comme pour la mobilité sociale intergénérationnelle, et dans le cas des salariés celle-ci peut être ascendante ou descendante. **L'INSEE désigne par le terme mobilité professionnelle la mobilité sociale intragénérationnelle.**

► Comprendre les principes de construction, les intérêts et les limites des tables de mobilité comme instrument de mesure de la mobilité sociale.

• **Les principes de construction des tables de mobilité comme instrument de mesure de la mobilité sociale**

Pour appréhender la mobilité sociale dans une société, l'on construit des tables de mobilité. Ainsi, une table de mobilité se présente comme un tableau à double entrée croisant deux séries de données la position sociale de l'individu à un moment donné et la position sociale de son père au moment où le fils est entré dans la vie professionnelle, c'est-à-dire le milieu d'origine de cet individu. À partir de l'enquête de 2014-2015, pour le fils, la position sociale a été définie à partir de la profession exercée entre 30 et 59 ans, (âge où l'on considère que la situation professionnelle est stabilisée).

Table de mobilité sociale d'une société fictive

PCS des pères	PCS des fils			
	Supérieure	Moyenne	Populaire	Ensemble
Supérieure	80	100	20	200
Moyenne	120	200	80	400
Populaire	50	150	200	400
Ensemble	250	450	300	1 000

On observe tout d'abord :

- que 1 000 hommes (les fils) ont été interrogés.
- que sur 200 hommes fils d'origine supérieure 100 appartiennent aujourd'hui à la PCS moyenne
- que sur 300 hommes fils appartenant à la PCS populaire 80 ont pour origine sociale la PCS moyenne

Les tables de destinées permettent de répondre à la question suivante : **Que sont devenus les individus d'un milieu social donné ?** Ou encore **quelle est la position sociale actuelle de ceux qui à 30-59 ans ont une origine sociale donnée ?** Autrement dit, que sont devenus (destinée) les enfants qui avaient un père de telle ou telle catégorie sociale ? Les tables de destinée mesurent donc la répartition des positions acquises par les « fils ou filles » d'un milieu social donné. Pour cela, il faut rapporter chaque effectif en ligne par le total de la ligne correspondant et multiplier ce résultat par 100. Les tables de destinée se lisent donc en principe en ligne.

Table de destinée en %

PCS DES PERES	PCS DES FILS			
	Supérieure	Moyenne	Populaire	Ensemble
Supérieure	40 $(\frac{80}{200}) \times 100$	50 $(\frac{100}{200}) \times 100$	10 $(\frac{20}{200}) \times 100$	100 $(\frac{200}{200}) \times 100$
Moyenne	30 $(\frac{120}{400}) \times 100$	50 $(\frac{200}{400}) \times 100$	20 $(\frac{80}{400}) \times 100$	100 $(\frac{400}{400}) \times 100$
Populaire	12,5	37,5	50,0	100
Ensemble	25	45	30	100

Dans cette société, sur 100 hommes dont le père était PCS supérieure 40 appartiennent à la PCS supérieure, 50 à la PCS moyenne et 10 à la PCS populaire.

Dans cette société, sur 100 hommes dont le père était PCS moyenne 30 appartiennent à la PCS supérieure, 50 à la PCS moyenne et 20 à la PCS populaire.

Dans cette société, sur 100 hommes dont le père était PCS populaire 12,5 appartiennent à la PCS supérieure, 37,5 à la PCS moyenne et 50 à la PCS populaire.

Dans cette société, sur 100 hommes toutes PCS confondues 25 sont devenus PCS supérieure, 45 sont devenus PCS moyenne et 30 sont devenues PCS populaire.

Les tables de recrutements. On répond à la question **quelle est l'origine sociale des individus appartenant actuellement à un milieu social donné ?** c'est-à-dire **connaissant la situation actuelle d'un homme âgé de 30 à 59 ans (du fils), de quel milieu vient-il (quelle était la profession de son père au moment où cet homme est entré dans la vie active) ?** Pour cela, il faut rapporter chaque effectif en colonne par le total de la colonne correspondant et multiplier ce résultat par 100. Les tables de recrutement se lisent généralement en colonne.

Table de recrutement en %

PCS DES PÈRES	PCS DES FILS			
	Supérieure	Moyenne	Populaire	Ensemble
Supérieure	32,0 (80/250) x100	22,2 (100/450) x 100	6,7	20,0
Moyenne	48,0 (120/250) x 100	44,4 (200/450) x 100	26,7	40,0
Populaire	20,0 (50/250) x 100	33,3 (150/450) x 100	66,7	40,0
Ensemble	100,0 (250/250) x 100	100,0 (450/450) x 100	100,0	100,0

Dans cette société, sur 100 hommes appartenant aujourd'hui à la PCS supérieure 32 ont un père qui appartenait à la PCS supérieure, 48 un père qui appartenait à la PCS moyenne et 20 un père qui appartenait à la PCS populaire.

Dans cette société, sur 100 hommes appartenant aujourd'hui à la PCS moyenne 22,2 ont un père qui appartenait à la PCS supérieure, 44,4 un père qui appartenait à la PCS moyenne et 33,3 un père qui appartenait à la PCS populaire.

Dans cette société, sur 100 hommes appartenant aujourd'hui à la PCS populaire 6,7 ont un père qui appartenait à la PCS supérieure, 26,7 un père qui appartenait à la PCS moyenne et 66,7 un père qui appartenait à la PCS populaire.

Dans cette société, sur 100 hommes toutes PCS confondues 20 sont d'origine PCS supérieure, 40 sont d'origine PCS moyenne et 40 sont d'origine PCS populaire.

• Les intérêts et les limites des tables de mobilité comme instrument de mesure de la mobilité sociale

Les tables de mobilité ont des **intérêts évidents**, elles permettent de savoir dans quelle mesure les statuts dépendent du « mérite » de chacun et non de son origine sociale, et s'il existe dans ce domaine une véritable égalité des chances. L'intérêt de l'étude de la mobilité sociale est donc de savoir **si la société démocratique est capable d'offrir une égalité des chances dans l'obtention des positions sociales**. Un fils d'ouvrier a-t-il les mêmes chances qu'un fils de cadre de devenir cadre ? Si c'est le cas, alors la disparition des « classes sociales » devient possible puisque la culture et la conscience de classe ne pourront plus se transmettre de génération en génération.

Elles permettent de calculer l'importance des déplacements dans la structure sociale ou leur absence ; et de savoir si les trajets de mobilité sociale sont courts ou longs.

Mettre l'accent sur la mobilité sociale permet également de comprendre l'ampleur de la reproduction sociale et d'en déterminer les causes afin de lutter contre celle-ci.

Les tables de mobilité sociale connaissent **plusieurs limites** :

Le choix de la population : « un biais masculin ». On a exclu les femmes des tables de mobilité au niveau de l'origine sociale parce que l'emploi pour les mères des femmes ayant entre 40 et 59 ans était intermittent et minoritaire. Or, la situation des femmes sur le marché de l'emploi a fortement changé depuis 40 ans. Il serait donc désormais plus pertinent de prendre en considération la profession des deux conjoints et non pas seulement celui du père. En effet, des études ont montré que le métier et les diplômes de la mère avaient une influence certaine sur la position sociale des enfants.

Le choix de l'âge : on retient des hommes de 30-59 ans parce qu'on considère que la position sociale ne va pas changer dans cette tranche d'âge. Or, avec le développement du chômage ceci n'est plus tout à fait vrai de nos jours.

La mesure de la position sociale : Sans doute la position sociale est-elle essentiellement déterminée par la situation professionnelle mais elle peut, à professions identiques, varier en fonction du revenu, du niveau culturel ou encore du patrimoine de naissance. De plus, la position sociale du père n'exprime qu'imparfaitement la situation sociale d'un ménage, d'autres variables sont à prendre en compte comme la situation de la mère, celle des grands-parents, ou encore la situation du domicile.

La mesure de la hiérarchie sociale : elle dépend de la société à un moment donné ce qui rend difficile la comparaison entre un père et un fils. Être instituteur dans les années 1950 n'a pas la même signification sociale qu'aujourd'hui. De plus, les PCS ne sont pas un véritable reflet de la hiérarchie sociale car il peut y avoir des mobilités verticales ascendantes qui n'apparaissent pas dans la mesure où la nomenclature retenue (6 PCS) relève d'un découpage moins précis que les 42 CSP voire les 497 professions. Ainsi, un fils d'un petit commerçant, qui devient un grand industriel, reste dans la même PCS « patrons de l'industrie et du commerce » alors qu'il connaît une forte ascension sociale ; de même qu'un fils de professeur de l'enseignement secondaire qui deviendrait Professeur des Universités reste dans la PCS des « Cadres et professions intellectuelles supérieures ».

La mesure de la mobilité sociale d'un individu par rapport à un seul de ses parents limite l'intérêt des tables car elle présuppose que le phénomène d'homogamie sociale soit très marqué. Peut-on vraiment parler d'ascension sociale pour un fils devenu cadre dont le père est ouvrier mais la mère elle-même cadre supérieur ?

► Comprendre que la mobilité observée comporte une composante structurelle (mobilité structurelle) : comprendre que la mobilité peut se mesurer de manière relative indépendamment des différences de structure entre origine et position sociales (fluidité sociale) et qu'une société plus mobile n'est pas nécessairement une société plus fluide.

• Comprendre que la mobilité observée comporte une composante structurelle (mobilité structurelle)

Table de mobilité sociale d'une société fictive

PCS des pères	PCS des fils			
	Supérieure	Moyenne	Populaire	Ensemble
Supérieure	80	100	20	200
Moyenne	120	200	80	400
Populaire	50	150	200	400
Ensemble	250	450	300	1 000

Dans cette société on observe que 80 hommes appartiennent à la PCS supérieure et que leurs pères appartenaient également à cette PCS, de même que 200 hommes appartiennent à la PCS moyenne tandis que leur origine sociale était également la PCS moyenne et qu'enfin 200 hommes appartiennent à la PCS populaire tout comme leurs pères. On observe ainsi que sur 1 000 hommes dans cette société 480 occupent la même position sociale que leurs pères. Ainsi, si sur 1 000 hommes 480 occupent la même position sociale que leurs pères on peut en conclure que 520 ont une position sociale différente de leur origine sociale et sont donc en situation de mobilité sociale.

Autrement dit, dans cette société, l'on observe une **mobilité brute ou observée** de 52% $[(520/1000) / 1000] \times 100$. C'est-à-dire que sur 100 hommes âgés de 30 à 59 ans 52 ont une position sociale différente de celle de leurs pères (une position sociale différente de leur origine sociale).

Pour une part, cette mobilité sociale observée résulte de la modification des places à pourvoir dans les différentes PCS de par la transformation des structures du système économique et social (ici industrialisation) : cela correspond à la **Mobilité sociale structurelle**. Ainsi, comme nous le constatons les structures sociales se sont transformées au point de créer 50 postes dans la PCS supérieure, 50 postes dans la PCS moyenne et 100 postes ont été perdus dans la PCS populaire. On a donc 100 postes créés ou 100 postes détruits sur les 1 000 postes soit 10 % de mobilité structurelle. Si bien qu'on a $52 - 10 = 42\%$ de mobilité nette.

Dans cette société la mobilité sociale observée est de 52% mais la mobilité structurelle explique 20% de cette mobilité sociale $[(10/52) \times 100]$. Autrement dit, si la structure socioprofessionnelle entre les fils (position sociale) et les pères (origine sociale) était restée identique, la mobilité sociale observée n'aurait été que de 42%.

• Comprendre que la mobilité peut se mesurer de manière relative indépendamment des différences de structure entre origine et position sociale (fluidité sociale) et qu’une société plus mobile n’est pas nécessairement une société plus fluide (marquée par l’égalité des chances).

La mobilité peut se mesurer de manière relative indépendamment des différences de structure entre origine et position sociale (fluidité sociale).

La fluidité sociale correspond à une situation dans laquelle la position sociale d’un individu ne dépend pas de son milieu social d’origine. Ainsi, la fluidité sociale est une notion qui veut mettre en évidence l’égalité des chances d’accès aux différentes positions sociales quel que soit le milieu social d’origine.

Pour mesurer la fluidité sociale il faut donc comparer la plus ou moins grande égalité des chances d’accès à des positions sociales pour des individus appartenant à des catégories socioprofessionnelles différentes. Pour ce faire on doit mesurer la force du lien entre origine et position via la méthode du rapport de chances relatives (odds-ratio).

Le rapport de chances relatives (odds-ratio) se définit comme le rapport des chances qu'un événement arrivant à un groupe de personnes A, arrive également à un autre groupe de personnes B.

Si la chance relative qu'un événement arrive dans le groupe A est p , et q dans le groupe B, le rapport des chances est : $\frac{p}{q}$

Tables de trajets sociaux - société fictive à l’instant t

PCS des pères	PCS des fils			
	Supérieure	Moyenne	Populaire	Ensemble
Supérieure	80	100	20	200
Moyenne	120	200	80	400
Populaire	50	150	200	400
Ensemble	250	450	300	1000

Table de destinée issue de la table de trajets sociaux de cette même société fictive à l’instant t

PCS des pères	PCS des fils			
	Supérieure	Moyenne	Populaire	Ensemble
Supérieure	40	50	10	100
Moyenne	30	50	20	100
Populaire	12,5	37,5	50	100
Ensemble	25	45	30	100

On observe qu’un fils de PCS supérieure a 4 (40/10) fois plus de chances de rester PCS supérieure comme son père plutôt que de devenir PCS populaire. Alors qu’un fils de PCS populaire a 0,25 (12,5/50) fois plus de chances de devenir PCS supérieure que de rester PCS populaire comme son père. Dès lors un fils de PCS supérieure a 16 fois plus de chance de rester PCS supérieure plutôt que de devenir PCS populaire par rapport à un fils de PCS populaire de devenir PCS supérieure plutôt que de rester PCS populaire.

Dans le cas d’une société parfaitement fluide (marquée par l’égalité des chances) si un fils de PCS supérieure a 4 fois plus de chances de rester PCS supérieure comme son père plutôt que de devenir PCS populaire ; alors un fils de PCS populaire devrait lui-aussi avoir 4 fois plus de chances de devenir PCS supérieure plutôt que de rester PCS populaire comme son père et dans ce cas le rapport des chances serait de 1.

Une société plus mobile n’est pas nécessairement une société plus fluide (marquée par l’égalité des chances).

En effet, il est tout à fait possible dans une société donnée que la mobilité observée augmente sans qu'il y ait plus d'égalité des chances.

Tables de trajets sociaux - société fictive à l’instant t + n

PCS des pères	PCS des fils			
	Supérieure	Moyenne	Populaire	Ensemble
Supérieure	160	36	4	200
Moyenne	220	140	40	400
Populaire	180	100	120	400
Ensemble	560	276	164	1000

Table de destinée de cette même société fictive à l'instant t+n

PCS des pères	PCS des fils			
	Supérieure	Moyenne	Populaire	Ensemble
Supérieure	80	18	2	100
Moyenne	55	35	10	100
Populaire	45	25	30	100
Ensemble	56	27,6	16,4	100

Dans le cas présent la mobilité observée des fils de PCS populaire a augmenté. Et, dans le même temps, les fils de PCS populaire ont vu leur chance relative d'appartenir à la PCS supérieure plutôt que de rester dans la PCS populaire augmenter. En effet un fils de PCS populaire a 1,5 (45/30) fois plus de chances d'être PCS supérieure que de rester PCS populaire comme son père ; ce qui est beaucoup plus que dans la même société à l'instant t, puisque à cette époque, le fils de PCS populaire avait 4 fois moins de chances d'être PCS supérieure que d'être PCS populaire comme son père.

Mais, cette société n'est pas plus fluide car en même temps un fils de PCS supérieure a désormais 40 fois de chance d'être PCS supérieure plutôt que d'être PCS populaire. Et donc, par conséquent à l'instant (t+n) un fils de PCS supérieure a désormais 26,6 (40/1,5) fois plus de chances de rester PCS supérieure plutôt que de devenir PCS populaire par rapport à un fils de PCS inférieure de devenir PCS supérieure plutôt que de rester PCS populaire ; alors que ce rapport n'était que de 16 à l'instant t.

Dans cette société où la mobilité sociale est plus forte, l'égalité des chances dans l'accès au statut de « PCS supérieure » pour les fils de « PCS populaire » par rapport au fils de « PCS supérieure » s'est dégradée. **Une société plus mobile n'est donc pas forcément une société plus fluide, c'est-à-dire une société marquée par l'égalité des chances.** Dans ce cas présent, c'est le déclin de la PCS populaire et l'accroissement de la PCS supérieure qui expliquent la mobilité sociale accrue de la PCS populaire et l'ascension sociale plus marquées des fils de cette PCS ; alors que le même temps la reproduction sociale des fils de PCS supérieure a été amplifiée.

Cette société plus mobile aurait été une société plus fluide c'est-à-dire une société marquée par l'égalité des chances si le rapport des chances relatives avait été de 1 et donc si la table de trajets sociaux avait été celle-ci par exemple.

Tables de trajets sociaux - société fictive à l'instant t + n

PCS des pères	PCS des fils			
	Supérieure	Moyenne	Populaire	Ensemble
Supérieure	120	40	40	200
Moyenne	220	140	40	400
Populaire	132	224	44	400

Table de destinée – société fictive à l'instant t+n

PCS des pères	PCS des fils			
	Supérieure	Moyenne	Populaire	Ensemble
Supérieure	60	20	20	100
Moyenne	55	35	10	100
Populaire	33	56	11	100
Ensemble	47,2	40,4	12,4	100

Dans ce cas présent, le rapport des chances entre les deux PCS est de 1. On peut dire que cette société plus mobile est une société plus fluide c'est-à-dire une société où l'égalité des chances a progressé.

Un fils de PCS populaire a 3 fois plus de chances de devenir PCS supérieure plutôt que de rester populaire, tout comme un fils de PCS supérieure qui a lui aussi 3 fois plus de chances de rester PCS supérieure que de devenir PCS populaire.

► À partir de la lecture des tables de mobilité, être capable de mettre en évidence des situations de mobilité ascendante, de reproduction sociale et de déclassement, et de retrouver les spécificités de la mobilité sociale des hommes et de celles des femmes.

- Être capable de mettre en évidence les situations de mobilité ascendante, de reproduction sociale et de déclassement (le cas des hommes)

À partir des tables de destinée

Table de destinée en France en 2014-2015 des hommes selon la catégorie socioprofessionnelle de leur père

PCS du père	PCS du fils						
	Agri.	ACCE*	Cadres et PIS	Prof. Interméd	Employés	Ouvriers	Ensemble
Agriculteurs	25,0	8,0	8,8	18,6	7,1	32,5	100,0
ACCE*	0,8	20,3	22,2	22,9	9,5	24,3	100,0
Cadres et PIS	0,2	8,0	47,0	<u>25,7</u>	<u>9,1</u>	<u>10,0</u>	100,0
Prof intermédiaires	0,7	7,9	25,5	31,5	<u>11,3</u>	<u>23,1</u>	100,0
Employés	0,5	6,8	16,3	26,1	16,6	33,6	100,0
Ouvriers	0,5	7,4	9,4	22,9	12,3	47,6	100,0
Ensemble	2,6	9,2	19,3	24,5	11,3	33,0	100,0

Pour lire correctement une table de destinée il est conseillé de toujours écrire

Sur 100 hommes âgés de 30 à 59 ans dont le père était sont actuellement

Autrement dit sur 100 hommes âgés de 30 à 59 ans dont l'origine sociale est ont actuellement la position sociale de

Situation de mobilité sociale ascendante. Selon l'INSEE, les situations de mobilité sociale intergénérationnelle ascendante ne peuvent s'observer qu'entre les PCS de salariés distinctes et hiérarchisées. Elle est ascendante lors l'individu s'élève dans la hiérarchie sociale. Le mobilité sociale ascendante s'observe donc uniquement pour les fils de professions intermédiaires qui sont devenus cadres supérieurs ou les fils d'ouvriers (ou d'employés) qui sont devenus professions intermédiaires ou cadres supérieurs. Ce sont donc les *chiffres en italique non soulignés* : Par exemple, en France en 2014-2015, sur 100 hommes âgés de 30 à 59 dont le père était profession intermédiaire 25,5 sont cadres ou PIS.

On observe dans le cas de la mobilité sociale ascendante des trajets courts (le *fils de PI devenant cadres / le fils d'ouvrier ou d'employé devenant profession intermédiaire et c'est le petit-fils qui deviendra cadre*)

On observe que les trajectoires intergénérationnelles ascendantes sont plus fréquentes que les trajectoires descendantes.

Situation de reproduction sociale. Selon l'INSEE les situations de reproduction sociale désignent les situations pour lesquelles la position sociale d'un individu est identique à son origine sociale : les chiffres de la **diagonale en gras** : Par exemple, en France en 2014-2015, sur 100 hommes âgés de 30 à 59 dont le père était cadre 47 sont eux-mêmes cadres ou PIS.

On observe par ailleurs que les chiffres de la diagonale sont nettement supérieurs à ceux de l'ensemble. Par exemple sur 100 hommes âgés de 30 à 59 ans dont le père était cadre 47,0 sont eux-mêmes cadres alors que ce n'est le cas que de 19,3% des hommes toutes PCS confondues soit 2,4 fois plus.

Situation de mobilité sociale descendante. Selon l'INSEE, les situations de mobilité sociale intergénérationnelle descendante ne peuvent s'observer qu'entre les PCS de salariés distinctes et hiérarchisées. Elle est descendante lors l'individu descend dans la hiérarchie sociale. Le mobilité sociale descendante s'observe donc uniquement pour les fils de cadres supérieurs qui deviennent professions intermédiaires ou employés ou ouvriers et les fils de professions intermédiaires qui sont devenus ouvriers ou employés. Ce sont donc les *chiffres en italique soulignés* : Par exemple, en France en 2014-2015, sur 100 hommes âgés de 30 à 59 dont le père était cadre 10,0 sont ouvriers.

À partir des tables de recrutement

Table de recrutement en France en 2014-2015 des hommes selon la catégorie socioprofessionnelle de leur père

PCS du père	PCS du fils						
	Agri.	ACCE*	Cadres et PIS	Prof. Interméd	Employés	Ouvriers	Ensemble
Agriculteurs	81,1	7,4	3,9	6,5	5,3	8,4	8,5
ACCE*	4,0	28,8	15,1	12,2	11,1	9,7	13,1
Cadres et PIS	0,9	12,1	33,8	<u>14,6</u>	<u>11,3</u>	<u>4,2</u>	13,9
Prof intermédiaires	4,3	13,0	20,0	19,5	<u>15,2</u>	<u>10,7</u>	15,2
Employés	1,9	7,0	8,0	10,0	13,9	9,6	9,4
Ouvriers	7,8	31,7	19,3	37,2	43,3	57,5	39,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Pour lire correctement une table de recrutement il est conseillé de toujours écrire

Sur 100 hommes âgés de 30 à 59 ans qui sont actuellement ont un père qui était (sont fils de

Autrement dit sur 100 hommes âgés de 30 à 59 ans dont la position sociale actuelle est ont comme origine sociale

Situation de mobilité sociale ascendante (les chiffres en italique non soulignés) : Par exemple, en France en 2014-2015, sur 100 hommes âgés de 30 à 59 qui sont cadres 19,3 ont un père qui était ouvrier.

Situation de reproduction sociale (les chiffres de la diagonale en gras) : Par exemple, en France en 2014-2015, sur 100 hommes âgés de 30 à 59 qui sont cadres 33,8 ont un père qui lui-même était cadre (sont eux-mêmes fils de cadres).

On observe là encore que les chiffres de la diagonale sont nettement supérieurs à ceux de la moyenne (l'ensemble). Par exemple, sur 100 hommes âgés de 30 à 59 ans exerçant la profession de cadres 33,8 ont un père cadre alors que sur 100 hommes âgés de 30 à 59 ans seulement 13,9 ont un père cadre soit 2,4 fois plus.

Situation de mobilité sociale descendante (les chiffres en italique soulignés) : Par exemple, en France en 2014-2015 sur 100 hommes âgés de 30 à 59 qui sont ouvriers 10,7 sont fils de professions intermédiaires

De la nécessité d'élaborer des tables de mobilité parfaite

Si l'on regarde les tables de recrutement, on constate que pour les PCS des agriculteurs exploitants, des ouvriers, des ACCE et des cadres et PIS l'inertie est assez forte (mobilité sociale faible) puisque ces PCS sont caractérisées par un fort autorecrutement. Toutefois, si l'on regarde les tables de destinées, on constate une certaine mobilité sociale (faible destinée) pour les PCS suivantes : agriculteurs exploitants, ACCE et employés, mais c'est moins le cas des PCS des Cadres et PIS, des professions intermédiaires et des ouvriers (forte destinée).

Dès lors, pour bien appréhender la mobilité sociale on peut construire une table de mobilité parfaite. On appelle mobilité parfaite, la situation théorique où la position sociale des fils serait indépendante (au sens probabiliste) de la PCS du père. La destinée des fils serait la même quelle que soit leur origine sociale. Ainsi, en 2014-2015, 2,6 % des individus de la population étudiée étant agriculteurs, dans l'hypothèse de la mobilité parfaite, 2,6 % des fils issus de chaque catégorie « devraient être » (seraient) agriculteurs. Or, comme sur 100 hommes âgés de 30 à 59 ans et dont le père était agriculteur 25,0 sont devenus agriculteurs on peut déterminer un coefficient de transmission de position sociale, à savoir ici 9,6. Autrement dit, les fils d'agriculteurs ont eu 9,6 fois plus de chances d'être agriculteurs que les autres PCS. Un coefficient supérieur à 1 signifie qu'il y a sur-représentation (attractivité) d'une PCS relativement à la même ou à une autre PCS. Ainsi 2,43 (33,8/13,9 -table de recrutement-) signifie que comme sur 100 hommes âgés de 30 à 59 ans actuellement cadres 33,8 ont un père cadre alors que ce n'est le cas que de 13,9% des hommes toutes PCS confondues, les fils de cadres sont 2,43 fois plus nombreux dans la PCS des cadres qu'ils ne le seraient dans l'hypothèse de la mobilité parfaite. Un coefficient inférieur à 1 signifie qu'il y a sous-représentation (« répulsion »). Ainsi par exemple, en partant d'une table de destinée, on observe que sur 100 hommes âgés de 30 à 59 ans et dont le père est cadre 10 sont devenus ouvriers alors que c'est le cas de 33% des hommes toutes PCS confondues. Soit un coefficient de $10/33 = 0,33$. Dans le cas d'une mobilité parfaite ce sont 33% des fils de cadres qui auraient dû devenir ouvriers et non pas 10%.

Table de mobilité parfaite

PCS du père	PCS du fils						
	Agri.	ACCE*	Cadres et PIS	Prof. Intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
Agriculteurs	9,54	0,87	0,46	0,76	0,62	0,99	1
ACCE*	0,31	2,20	1,15	0,93	0,85	0,74	1
Cadres et PIS	0,06	0,87	2,43	1,05	0,81	0,30	1
Prof intermédiaires	0,28	0,86	1,32	1,28	1,00	0,70	1
Employés	0,20	0,74	0,85	1,06	1,48	1,02	1
Ouvriers	0,20	0,80	0,48	0,93	1,09	1,44	1
Ensemble	1	1	1	1	1	1	1

On remarque, par ailleurs, que certaines PCS ne sont pas attrayantes : c'est le cas des agriculteurs et des ACCE (nécessité d'un capital économique, professions contraignantes) ainsi que celles des employés et des ouvriers (PCS peu valorisées économiquement, socialement et symboliquement) ; mis à part pour les enfants de ces PCS. En effet, on remarque une forte inertie pour les Agriculteurs et les ACCE (*volonté de transmettre le patrimoine économique, forte sous-culture : amour du métier*) ; de même que, dans une moindre mesure pour les ouvriers et les employés (reproduction sociale voulue ou subie).

On observe que la PCS des cadres est très attrayante pour les fils de cadres eux-mêmes et les fils de professions intermédiaires ; cette PCS est très valorisée économiquement, socialement et symboliquement.

D'autres PCS sont en revanche plus attrayantes pour certaines PCS, c'est le cas des Cadres et des professions intermédiaires, (sauf pour les agriculteurs et les ouvriers) et dans une moindre mesure des ACCE et des employés (difficultés d'ascension sociale).

- Être capable de retrouver les spécificités de la mobilité sociale des hommes

- mobilité sociale observée, mobilité structurelle et mobilité nette

En France en 2014-2015, la mobilité sociale observée des hommes est de **65,2%**. Ce qui signifie que sur 100 hommes âgés de 30 à 59 ans 65,2 occupent une position sociale différente de celle de leurs pères (origine sociale). Par ailleurs, la mobilité structurelle est estimée à 15,8% autrement dit la mobilité nette en France est de 49,4 % et donc près de 25% de la mobilité sociale observée est due à la modification de la structure socioprofessionnelle. Durant les 40 dernières années ce **taux de mobilité sociale intergénérationnelle est resté globalement stable**. De plus, la mobilité sociale des hommes est de moins en moins liée à l'évolution de la structure des emplois. La part de **la mobilité « structurelle » s'est fortement réduite** depuis 40 ans (elle était de 40% en 1977).

- mobilité sociale verticale ascendante et descendante et mobilité non verticale.

En 2014, 43% des hommes ont connu une mobilité sociale verticale (ascendante ou descendante entre catégories de salariés distinctes) et 23% une mobilité non verticale. Au cours des 40 dernières années **la mobilité non verticale a fortement diminué** du fait de la décroissance de l'emploi non salarié tandis que **la mobilité verticale a augmenté** passant de 31% en 1977 à 43% en 2015. **Les mouvements ascendants sont majoritaires au sein de la mobilité sociale**. Entre 1977 et 2003 les hommes ayant connu une ascension sociale était 3 fois plus nombreux que ceux dont la trajectoire a été descendante. Cette prédominance s'est réduite. En 2015, les hommes connaissant une mobilité ascendante sont 1,8 fois plus nombreux que ceux connaissant une mobilité descendante.

- mobilité sociale verticale ascendante : des trajets courts

Les données montrent que tant pour la mobilité ascendante que descendante les trajets de mobilité sont courts, c'est-à-dire s'effectuent le plus souvent entre catégories socialement proches (*ouvriers ou employés non qualifiés devenant davantage ouvriers ou employés qualifiés plutôt que professions intermédiaires par exemple*).

- reproduction sociale

La reproduction sociale chez les hommes reste forte parmi les cadres et les ouvriers.

- le rapport des chances relatif (fluidité sociale) cadres et ouvriers

Le rapport de chances relatives s'agissant des cadres et des ouvriers s'est fortement réduit entre 1977 (97 fois plus) et 2015 (25 fois plus). Toutefois, depuis 1993 il reste à peu près stable et ne se réduit que très peu.

- Être capable de retrouver les spécificités de la mobilité sociale des femmes

- mobilité sociale observée, mobilité structurelle et mobilité nette

En France en 2014-2015, la mobilité sociale des femmes par rapport à la profession de leur père est plus forte (70,1%) que celle des hommes (65%). Alors même que la mobilité verticale ascendante des femmes est plus faible (21,8% contre 27,6% pour les hommes) et la mobilité verticale descendante est plus forte (25% pour 15% pour les hommes). **Par rapport à leur père, les trajectoires des femmes sont toujours un peu plus souvent descendantes qu'ascendantes**. On observe que la mobilité sociale intergénérationnelle des femmes par rapport à leur père a augmenté en France de 1977 à 2015, passant de 64% à 70,1%

En termes de destinée, on observe qu'en ce qui concerne les indépendants, les femmes filles d'agriculteurs et d'ACCE deviennent moins souvent agricultrices ou ACCE que leurs « frères ». **La mobilité sociale des femmes, filles d'indépendants en termes de destinée est plus forte que celle des hommes**. Il semble que les pères préfèrent transmettre le patrimoine économique à leurs fils qu'à leurs filles. **On observe également que la mobilité sociale en termes de destinée des femmes est plus élevée que celle des hommes pour la PCS des ouvriers ainsi que celle des cadres**. S'agissant des ouvriers, il s'agit ici d'un effet numérique, il y a beaucoup de pères ouvriers, mais c'est une profession très masculine donc il y a peu de chances pour les filles d'ouvriers de devenir ouvrière (17%) et ces dernières deviennent majoritairement employées (53,7%). S'agissant des filles de cadres la reproduction sociale est moins marquée (34,1% contre 47% pour les fils) - les filles de cadres deviennent davantage professions intermédiaires. Les raisons de ce constat sont multiples : les femmes sont victimes de discrimination sur le marché du travail au niveau des emplois qualifiés (plafond de verre) ; les femmes peuvent se percevoir comme moins légitimes que les hommes pour occuper des postes à responsabilité (auto-consentement des dominées) ; elles cherchent à concilier davantage que les hommes vie professionnelle et vie privée (Complexe de Cendrillon). Enfin, en ce qui concerne la PCS des employés, les femmes, filles d'employés, deviennent plus souvent employées que leur frère (ce qui est logique car il s'agit d'une profession très féminisée).

En termes de recrutement, on observe un autorecruitment plus faible relativement aux hommes en ce qui concerne la PCS des agriculteurs et dans une moindre mesure s'agissant des AACE (et ce pour les raisons évoquées plus haut). Pour le reste des PCS mise à part la PCS des ouvriers, les différences paraissent peu importantes.

► Comprendre comment l'évolution de la structure socioprofessionnelle, les niveaux de formation et les ressources et configurations familiales contribuent à expliquer la mobilité sociale.

• L'évolution de la structure socioprofessionnelle contribue à expliquer la mobilité sociale.

L'évolution de la structure socioprofessionnelle a contribué des années 1950 aux années 1970 à expliquer une mobilité sociale importante notamment celle des fils d'agriculteurs et des ACCE et dans une moindre mesure des enfants d'ouvriers (déclin numérique de ces PCS) et ascension sociale des fils de certaines PCS du fait de l'accroissement numérique des PCS de cadres et de professions intermédiaires.

Durant les décennies 1950, 1960 et 1970 les mutations rapides de l'appareil productif ont été à l'origine d'une modification importante de la structure socioprofessionnelle de la population. Il en a résulté quasi mécaniquement des transferts massifs « d'enfants » de certaines professions en déclin (agriculteurs exploitants, ACCE, ouvriers) vers d'autres en expansion rapide (cadres et PIS, professions intermédiaires et employés). Ainsi, une partie importante de la mobilité sociale observée dans les pays développés à partir des années 1950 est due aux transformations de l'appareil productif nécessitant de fait une transformation des structures professionnelles. Ainsi, si on compare les effectifs des PCS de la génération des fils et ceux de la génération des pères, on constate qu'une partie importante de la mobilité sociale observée est d'ordre structurel et que finalement la mobilité sociale nette est faible.

Toutefois, le rôle de l'évolution de la structure socioprofessionnelle dans la mobilité sociale décline à partir des années 1980 car la structure des emplois se stabilise.

Ainsi, la part de la mobilité structurelle entre 1977 et 2015 s'est fortement réduite dans la mesure où la structure des emplois des hommes est de plus en plus proche de celle de leurs pères. En effet, la PCS des agriculteurs comme celle des ACCE ont fortement décliné et désormais selon toute logique leur déclin devrait se ralentir, il en est de même pour la PCS des ouvriers. La mobilité sociale « forcée » pour ces PCS devrait donc baisser dans les prochaines années. Il en va de même pour les PCS en expansion comme celles des cadres, des professions intermédiaires et des employés dont la part devrait se stabiliser. Ainsi, si la mobilité structurelle a été fortement profitable pour les générations passées, elle le sera moins pour les générations présentes et futures. Par exemple, s'agissant des cadres et PIS, l'expansion très forte de cette PCS a non seulement favorisé la reproduction sociale pour les enfants de cadres tout en favorisant l'ascension sociale des enfants d'autres PCS. Mais, dans l'avenir, la reproduction sociale pour les enfants de cadres qui sont désormais très nombreux, et beaucoup plus nombreux que dans les générations précédentes, pourrait être plus difficile de même que l'ascension sociale pour les enfants des autres PCS.

• Les niveaux de formation contribuent à expliquer la mobilité sociale.

Les niveaux de formation contribuent à expliquer la mobilité sociale pour les enfants issus de milieux modestes qui obtiennent un diplôme et accèdent alors une PCS plus valorisée que celles de leurs pères et pour les enfants de milieux favorisés qui sortent du système scolaire sans diplôme ou peu diplômés et qui accèdent à une PCS moins valorisée que celle de leurs pères.

On observe une corrélation entre le niveau de diplôme et les PCS. Plus le niveau de diplôme est élevé et plus la probabilité pour un individu d'avoir une position sociale elle-même élevée est forte ; et inversement.

Un tel constat permet d'expliquer, d'une part, le fait qu'un enfant de milieux favorisés fortement diplômé connaîtra très certainement un phénomène de reproduction sociale ; de même un enfant de milieux défavorisés fortement diplômé aura toutes les chances de connaître une mobilité sociale intergénérationnelle ascendante. À l'inverse et logiquement, un enfant de milieux favorisés qui sort du système scolaire sans diplôme ou très peu diplômé a de fortes probabilités de connaître un déclassement social ; tandis qu'un enfant de milieu défavorisé connaîtra une reproduction sociale.

Mais leur rôle tant à décliner du fait de l'accroissement du nombre de diplômés (« inflation scolaire ») relativement au nombre d'emplois qualifiés.

Toutefois, on observe depuis plusieurs années un accroissement du nombre de diplômés du supérieur long et dans une moindre mesure du supérieur court. Cette hausse numérique du niveau de diplôme que Marie DURU-BELLAT qualifie « d'inflation scolaire » a pour conséquence un déclassement scolaire à savoir le fait que les diplômes perdent de leur valeur, dans la mesure où le nombre d'emplois qualifiés augmente moins vite que le nombre de diplômés.

Selon Louis CHAUVEL, un tel déclassement peut prendre deux visages : d'une part un individu disposant d'un niveau de diplôme supérieur ou équivalent à celui de son père se retrouve dans une situation inférieure (Paradoxe d'Anderson) ; d'autre part, un individu peut occuper un emploi correspondant à un niveau de qualification inférieur à celui auquel son titre scolaire aurait pu lui permettre de prétendre (déclassement professionnel).

- Les ressources familiales contribuent à expliquer la mobilité sociale.

L'approche de Pierre BOURDIEU : les familles favorisées mobilisent les capitaux qu'elles détiennent pour assurer la reproduction sociale de leurs enfants (les héritiers) ...

Selon Pierre BOURDIEU les familles issues des classes sociales dominantes mettent en œuvre des stratégies afin de transmettre à leurs enfants leur position sociale voire même, si possible, à l'améliorer. Elles visent ainsi à la reproduction sociale. Pour cela, elles transmettent les différents types de capitaux qu'elles détiennent à leurs enfants. Jusqu'au début du XXe siècle, les familles assuraient leur reproduction sociale en transmettant leur capital économique (par exemple la transmission de l'entreprise). Elles s'appuyaient également sur des stratégies matrimoniales. Mais, depuis les *Trente Glorieuses*, le diplôme est progressivement devenu le passeport indispensable à l'obtention des emplois. **Le « nouveau capital » à transmettre est désormais le capital culturel.**

Plus précisément, selon Pierre BOURDIEU, la structure des classes repose sur la mobilisation de trois grandes ressources analysées en termes de capital :

- le capital économique qui peut se définir comme l'ensemble des ressources patrimoniales (terres, biens immobiliers, portefeuilles financiers), auxquelles s'ajoutent les revenus tirés du patrimoine (loyers, intérêts, dividendes) et les revenus d'activité (salaires honoraires, bénéfices industriels et commerciaux).

- le capital social qui peut se définir comme l'ensemble des relations privilégiées (réseaux d'entraide), mobilisables par les acteurs ou les groupes d'acteurs à des fins socialement utiles.

- le capital culturel qui peut se définir comme l'ensemble des ressources culturelles que celles-ci soient incorporées (langage, capacités intellectuelles, savoirs), celui-ci découle alors en partie de la socialisation au sein du groupe familial, mais également certifiées (titres et diplômes) ou encore objectivées (possession d'objets culturels tels que les livres et l'accès aux médias).

Tout individu hérite de ces capitaux mobilisables de génération en génération. **Ainsi, pour Pierre BOURDIEU la famille est au cœur de la reproduction sociale, de par ce qu'elle transmet à ses enfants.** Elle contribue à la perpétuation des statuts et de la stratification sociale existante. En particulier, les familles aisées transmettent à leurs enfants un **capital culturel** (Maîtrise de la langue, goût et proximité avec la culture scolaire, habitudes comme la lecture ou la fréquentation des musées, etc.) pouvant être réinvesti à l'école et engendrer des inégalités de réussite scolaire. Enfin, les familles aisées cherchent à mettre en œuvre des stratégies de **conversion de capital économique en capital culturel** par le biais de cours particuliers et le financement de longues études. Par ailleurs, la massification scolaire plus rapide que la hausse des emplois qualifiés se traduit nous l'avons vu par un risque de déclassement scolaire ; de moins en moins un diplôme supérieur à celui des parents garantit une position plus élevée ou comparable. Dans ce contexte, on observe que **le rôle du capital social s'accroît.**

Toutefois, au-delà des milieux favorisés, les classes moyennes comme les milieux sociaux plus modestes peuvent chercher à mobiliser les ressources économiques, culturelles et sociales qu'ils détiennent pour favoriser l'ascension sociale de leurs enfants. Ainsi, les classes moyennes voire populaires peuvent chercher à faire preuve d'une « bonne volonté culturelle » pour accroître leur niveau de capital culturel (visite d'exposition, de musées, achat de livres, équipements informatiques etc.) ; ou encore chercher à transformer du capital économique en capital culturel (cours de soutien).

Enfin, certaines familles dépourvues de ressources culturelles, économiques et sociales ne sont pas en mesure de mobiliser celles-ci et n'ont pas, par ailleurs, conscience de l'importance de celles-ci dans la réussite scolaire et l'insertion professionnelle. Dès lors, ces milieux défavorisés subissent la reproduction sociale.

... dans cette stratégie de reproduction sociale recherchée par les élites, l'École n'est pas neutre car les attentes du système scolaire étant en adéquation avec l'habitus de la classe dominante, les ressources familiales des familles aisées ont d'autant plus d'importance.

Pour Pierre BOURDIEU, le système scolaire fonctionne sous le couvert de l'idéologie du "don naturel". C'est à dire qu'a priori les élèves ne sont sanctionnés que sur leur seul mérite c'est-à-dire qu'à partir de leurs aptitudes intellectuelles et de leurs efforts. Or, il n'en est rien puisqu'en fait, selon lui, les attentes du système scolaire sont en adéquation avec l'habitus de la classe dominante. Ce phénomène s'explique en partie par une composante linguistique de l'habitus et en partie par une composante culturelle de celui-ci. En effet, d'une part pour Pierre BOURDIEU **les élèves ne sont pas égaux face au discours professoral**, puisque seuls les élèves dont les familles sont fortement dotées en capital culturel maîtriseront les codes linguistiques (niveau de langage, vocabulaire, ...) adoptés par les enseignants. Ainsi, les pratiques linguistiques familiales, intégrées au capital culturel jouent un rôle discriminatoire en matière de résultats scolaires c'est-à-dire que pour certaines PCS l'acquisition de la culture scolaire devient acculturation (enfants d'ouvriers, d'employés notamment). D'autre part, le système scolaire attend des élèves qu'ils maîtrisent un ensemble d'œuvres littéraires reconnues comme classiques. Or en fonction de leur milieu d'appartenance et de l'habitus dont ils auront hérité les élèves seront donc conduits à aimer ou non de tels ouvrages ...

Autrement dit, pour Pierre BOURDIEU les classes dominantes utilisent l'École pour mettre en œuvre leurs stratégies collectives de reproduction sociale. L'École affiche une autonomie par rapport aux différentes cultures de classe.

Pourtant, elle valorise des compétences extra-scolaires acquises dans le cadre familial : le langage, le mode de raisonnement, la culture générale. De plus, l'habitus des enfants des classes dominantes, « le principe générateur et organisateur de pratiques et de représentations sociales », est en affinité élective avec celui des enseignants. **Les élèves qui réussissent ne sont pas ceux qui le méritent mais ceux qui héritent d'un capital culturel.** En étant « indifférente aux différences », l'École légitime les inégalités sociales en laissant croire que l'échec scolaire est lié à des propriétés intellectuelles et non sociales. Elle est une instance de reproduction sociale qui permet aux classes dominantes de maintenir leur domination de génération en génération

L'approche de Raymond BOUDON : le rôle du capital culturel et de l'école sont à relativiser, et c'est au final dans le cadre familial que naissent ou non les ambitions scolaires et universitaires. Le rapport coût / avantage des études est différent selon les milieux sociaux.

Raymond BOUDON, dans ses travaux, montre que l'école n'est pas l'endroit où l'on fabrique les inégalités. Selon ce sociologue, il n'y a pas de liaison simple et mécanique entre les inégalités scolaires et les inégalités sociales, notamment celles de capital culturel. Pour lui, c'est dans le cadre du groupe familial que naissent ou non les ambitions scolaires ou universitaires qui déterminent la scolarisation de l'enfant. Le statut du groupe familial va influencer les "chances de survies" de l'enfant aux différents stades du système éducatif.

Selon lui, les coûts, les avantages et les risques de l'investissement scolaire sont appréciés de façon variable selon les milieux sociaux.

- Le rendement escompté du diplôme sert le plus souvent à évaluer les avantages ;
- Les coûts sont d'ordre financier et sont liés aux frais des études ainsi qu'au coût d'opportunité attaché au fait de faire des études (et donc de ne pas être un actif occupé rémunéré) ;
- Les risques tiennent à l'échec scolaire.

Selon Raymond BOUDON la famille oriente donc sa décision en termes de poursuites d'études à partir du bénéfice escompté, de la motivation pour l'école et des coûts anticipés.

Or, les coûts ont toutes les chances d'être plus lourds dans des milieux défavorisés. De même, les familles défavorisées vont avoir tendance à percevoir comme élevés les risques d'échec scolaire. De plus, la motivation pour l'école a des chances d'être faible dans les milieux défavorisés qui connaissent mal le rendement qu'un individu peut tirer d'un diplôme. Ainsi, l'idée selon laquelle un bon niveau scolaire est indispensable à la réussite professionnelle est faible dans les milieux défavorisés. Les bénéfices liés à l'école tendent à être d'autant plus bas que le rang social de la famille est plus bas. **Dans les milieux défavorisés les bénéfices escomptés de l'école sont plus faibles que les coûts anticipés ce qui amène les familles à privilégier des études courtes et professionnalisantes.**

À l'inverse, les coûts sont plus faibles dans les milieux favorisés lesquels vont par ailleurs percevoir comme faibles les risques de l'échec scolaire. La motivation pour l'école sera forte dans les milieux favorisés L'idée selon laquelle un bon niveau scolaire est indispensable à la réussite professionnelle est importante dans les milieux favorisés. Les bénéfices liés à l'école tendent à être perçus d'autant plus hauts que le rang de la famille est haut. **Dans les milieux favorisés les bénéfices escomptés de l'école sont plus forts que les coûts anticipés ce qui amène les familles à privilégier des études longues et prestigieuses.**

• Les configurations familiales contribuent à expliquer la mobilité sociale

Le phénomène d'homogamie sociale renforce le phénomène reproduction sociale et freine donc la mobilité sociale

On constate en France le phénomène d'homogamie sociale à savoir que les individus ont tendance à s'allier et vivre en couple avec une personne du même milieu social que le leur ou relativement très proche. Dès lors, le choix du conjoint participe à la reproduction sociale, en effet, l'homogamie tend à concentrer les ressources économiques, culturelles et sociales dans certaines familles, qui pourront ensuite plus facilement les transmettre à leurs enfants.

La taille de la fratrie a des effets ambigus sur la réussite scolaire

Les sociologues ont montré que dans une famille nombreuse (plus de trois enfants) les chances de mobilité sociale ascendante diminuent. Ce phénomène très stable dans le temps pourrait s'expliquer par les conditions matérielles d'existence. Selon Xavier MOLENAT les enfants des familles nombreuses doivent souvent partager une chambre à plusieurs ce qui a des effets très négatifs sur la réussite scolaire, ils bénéficient moins de soutien scolaire ; le nombre élevé d'enfants combiné avec la promiscuité spatiale pourrait aussi entraîner un « système éducatif » parental plus rigide, et donc moins propice au développement intellectuel des jeunes. À l'inverse dans les familles peu nombreuses les parents peuvent consacrer toutes leurs ressources tant économiques, culturelles et sociales à la réussite de leurs enfants.

Toutefois, plusieurs monographies montrent que dans certaines familles modestes et numériquement nombreuses, lorsque l'aîné réussit, cette réussite peut « tirer le reste de la fratrie vers le haut. ». L'aîné pourra venir en aide à ses cadets et servir de modèle. À l'inverse dans la famille à enfant unique ou deux enfants, cette dynamique peut être moins importante.